

Règlement de la tombola solidaire – Soirée Girls au Klub House

Article 1 – Organisation

L'association **M'oncollectif**, dont le siège social est situé à [adresse de l'association], organise une **tombola solidaire** dans le cadre de la **soirée "Girls"** qui se tiendra le **vendredi 5 décembre 2025** au **Klub House**, 67 Rue Amiral Romain Desfosses, 29200 Brest.

Cette tombola est organisée à des fins **exclusivement non lucratives**, les bénéfices étant intégralement destinés à soutenir les actions de l'association, notamment l'accompagnement des femmes touchées par le cancer du sein et leur réinsertion dans la vie personnelle et professionnelle.

Article 2 – Participants

La tombola est ouverte à toute personne majeure souhaitant participer, qu'elle soit présente ou non lors de la soirée du 5 décembre 2025. La participation se fait **uniquement via la plateforme HelloAsso**, accessible depuis le lien communiqué par l'association.

Article 3 – Modalités de participation

- **Nombre total de tickets disponibles** : 1000
- **Prix unitaire du ticket** : 1,50 €
- Les tickets sont **dématérialisés** et vendus exclusivement sur la plateforme **HelloAsso**.
- Chaque ticket est **automatiquement numéroté** par le système HelloAsso, selon sa propre numérotation interne.
- Chaque ticket donne droit à **une participation au tirage au sort**.
- L'achat d'un ticket vaut **acceptation pleine et entière du présent règlement**.

Les ventes sont ouvertes jusqu'au **vendredi 5 décembre 2025 à 20h00**, ou jusqu'à épuisement du stock.

Article 4 – Tirage au sort

Le **tirage au sort** aura lieu le **vendredi 5 décembre 2025 à 23h00**, au Klub House de Brest, en présence d'un représentant de l'association et d'un membre du personnel du Klub House.

Le tirage sera effectué via la plateforme PLouf Plouf à partir de la liste des numéros de tickets éditée depuis HelloAsso. Les résultats seront annoncés publiquement sur place, puis diffusés sur les réseaux sociaux de l'association.

Article 5 – Lots

Les lots ont été gracieusement offerts par les partenaires et créateurs participant à la soirée. Leur nature et leur valeur sont variables, et comprennent notamment :

- des bons d'achat,
- des soins ou prestations bien-être,
- des produits offerts par les partenaires de l'événement.

Les lots ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni faire l'objet d'un remboursement.

Article 6 – Remise des lots

Les gagnants présents sur place recevront leur lot immédiatement. Les gagnants absents seront contactés par l'association dans les jours suivants via les coordonnées transmises sur HelloAsso. Les lots non réclamés dans un délai de **15 jours après le tirage** seront remis en jeu lors d'un prochain événement de l'association.

Article 7 – Responsabilité

L'association se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler la tombola en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée dans ces circonstances.

Article 8 – Données personnelles

Les informations collectées via HelloAsso sont traitées conformément à la politique de confidentialité de la plateforme. L'association n'utilise ces données que pour contacter les gagnants et assurer le bon déroulement de la tombola. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande à l'association.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation à la tombola implique **l'acceptation sans réserve du présent règlement**.

Il est consultable :

- sur la page de la tombola HelloAsso,
- sur demande auprès de l'association,
- et sur le site Internet de M'oncollectif.

Fait à Brest, le 09/11/2025 Pour l'association M'oncollectif

Nom et signature du représentant légal :

Delphine GUITON, Présidente

